

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL QUINZE

LE QUATORZE AVRIL, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Marie-Françoise PESSON, Mme Anne BOIS, Mr Jérôme LEBERT, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Mme Yannick BOUTTIER qui a donné procuration à Mme Catherine GAUTIER
Mr Vincent FONTENAY qui a donné procuration à Mme Géraldine VOGEL
Mr Alain BOULAY, Mme Muriel DRENO, Mme Guylène SAMSON, excusés

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Christian BRETEAU

D31 - Approbation du Compte administratif 2014 du budget communal

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	831 410,97 €
Recettes	1 007 751,62 €

Résultat de clôture	176 340,65 €
---------------------	--------------

Investissement :

Dépenses	227 048,05 €
Recettes	224 968,31 €

Déficit	- 2 079,74 €
---------	--------------

Restes à réaliser :

Dépenses	6 700,00 €
Recettes	33 664,00 €

Déficit reporté N-1 :	- 214 785,15 €
-----------------------	----------------

Résultat de clôture	- 216 864,89 €
---------------------	----------------

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du budget principal de la commune de Beaufay.

D32 - Budget communal : affectation des résultats exercice 2014

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

Excédent (+) : néant

au titre de l'exercice 2014 :

Excédent (+) : 176 340,65 €

Soit un résultat à affecter de : 176 340,65 € excédent**Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :**Résultat cumulé, hors restes à réaliser : - 216 864,89 €

Restes à réaliser en dépenses : 6 700,00 €

Restes à réaliser en recettes : 33 664,00 €

Solde d'exécution investissement cumulé, avec restes à réaliser : - 189 900,89 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :Affectation obligatoire (besoin à couvrir) C/1068 : 176 340,65 €Affectation en report à nouveau ligne 002 : néantInvestissement à reporter ligne 001 : 216 864,89 €**D33 - Compte de gestion du receveur municipal budget communal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2014 du budget principal,

Constata que les chiffres portés sur le compte de gestion 2014 du budget principal établi par Mr le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2014 du budget principal de la commune de Beaufay.

Adopté à l'unanimité.

D34 - Budget principal – Budget primitif 2015

Le conseil municipal a examiné article par article, le projet de budget 2015, présenté par Madame le Maire.

Aussi, après discussion des différents éléments composant ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, l'ensemble du document, tel qu'il est résumé ci-après dans ses grandes lignes, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la section de FONCTIONNEMENTDEPENSES

Chap. 60	- Achats, fournitures	103 100,00
Chap. 61	- Services extérieurs	125 800,00
Chap. 62	- Autres services extérieurs	36 820,00
Chap. 63	- Impôts et taxes	22 550,00
Chap. 64	- Frais de personnel	337 600,00
Chap. 65	- Autres charges de gestion courante	118 805,00

Chap. 66	- Frais financiers	29 500,00
Chap. 67	- Charges exceptionnelles	100,00
Chap. 68	- Dotations aux amortissements	14 490,00
Chap. 73	- atténuation de produits	72 362,00
023	- virement section investissement	201 945,00
	TOTAL	1 063 072 €

RECETTES

Chap. 64	- atténuation de charges	15 000,00
Chap. 70	- Produits des services et du domaine	79 180,00
Chap. 73	- Impôts et taxes	530 087,00
Chap. 74	- Dotations, subventions et participations	393 105,00
Chap. 75	- Autres produits de gestion courante	44 600,00
Chap. 77	- produits exceptionnels	1 100,00
	TOTAL	1 063 072 €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

C/ 16	- Emprunts et dettes assimilés	61 400,00
C/20	- Immobilisations incorporelles	3 000,00
C/ 21	- Immobilisations corporelles	78 460,00
C/ 23	- Immobilisations en cours	229 300,00
A/ 1332-041	- Amendes de police	5 825,00
C/001	- Déficit d'investissement reporté	216 864,89
	TOTAL	594 849,89 €

RECETTES

C/10222	- Fonds de compensation TVA	43 400,00
C/10226	- Taxe d'aménagement	24 000,00
C/1068	- Excédent fonctionnement capitalisé	176 340,65
C/1322	- Subvention Région	13 100,00
C/1341	- Subventions DETR	70 714,00
C/16	- Emprunt et dettes assimilées	45 000,00
C/28	- Amortissement des immobilisations	14 490,00
A/1342-041	- Amendes de police	5 862,00
021	- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	201 945,00
	TOTAL	594 851,65 €

D35 - Approbation du Compte administratif 2014 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Assainissement dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Excédent reporté N-1	66 557,62 €
Dépenses	5 713,22 €
Recettes	46 925,51 €

Excédent de clôture 107 769,91 €

Investissement :

Excédent reporté N-1	147 179,21 €
Dépenses	17 664,20 €
Recettes	9 972,20 €

Restes à réaliser : //

Résultat de clôture 139 487,21 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement de la commune de Beaufay.

D36 - Budget annexe Assainissement : affectation des résultats exercice 2014

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

Excédent (+) : 66 557,62 €

au titre de l'exercice 2014 :

Excédent (+) : 41 212,29 €

Soit un résultat à affecter de : 107 769,91 € excédent

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Résultat cumulé, hors restes à réaliser : - 216 864,89 €

Restes à réaliser en dépenses : 6 700,00 €

Restes à réaliser en recettes : 33 664,00 €

Solde d'exécution investissement cumulé, avec restes à réaliser : 139 487,21 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire (besoin à couvrir) C/1068 : 0 €

Affectation en report à nouveau ligne 002 : 107 769,00 €

Investissement à reporter ligne 001 : 139 487,00 €

D37 - Compte de gestion du receveur municipal budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2014 du budget annexe assainissement,

Constate que les chiffres portés sur le compte de gestion 2014 du budget annexe assainissement établi par le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2014 du budget annexe assainissement de la commune de Beaufay.

D38 - Budget service assainissement – Budget primitif 2015

Le conseil municipal a examiné article par article, le projet de budget 2015, présenté par Madame le Maire.

Aussi, après discussion des différents éléments composant ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, l'ensemble du document, tel qu'il est résumé ci-après dans ses grandes lignes, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la section d'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre 61	Services extérieurs	10 000,00
Chapitre 62	Autres services extérieurs	22 000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 291,00
023	Virement à la section investissement	131 195,00
	TOTAL	<u>168 486,00</u> €

RECETTES

Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prestations	59 500,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 217,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	107 769,00
	TOTAL	<u>168 486,00</u> €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 23	Immobilisations en cours	329 756,00
Chapitre 040	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 217,00
Chapitre 041	opérations patrimoniales	55 000,00
	TOTAL	<u>385 973,00</u> €

RECETTES

Chapitre 27	Autres immobilisations financières	55 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	131 195,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 291,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	55 000,00
001	Solde d'exécution reporté	139 487,00
	TOTAL	<u>385 973,00</u> €

D39 - Approbation du Compte administratif 2014 du budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Lotissement dressé par Madame

Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Déficit reporté N-1	14 129,74 €
Dépenses	39 570,26 €
Recettes	53 700,12 €

Excédent de clôture 0,12 €

Investissement :

Résultat reporté N-1	0 €
Dépenses	53 700,00 €
Recettes	38 147,38 €

Restes à réaliser : //

Résultat de clôture - 15 552,50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du budget annexe Lotissement de la commune de Beaufay.

D40 - Budget annexe Lotissement : affectation des résultats exercice 2014

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

déficit : 14 129,74 €

au titre de l'exercice 2014 :

Excédent (+) : 14 129,86 €

Soit un résultat à affecter de : 0,12 €

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Résultat cumulé : - 15 552,62 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Investissement à reporter ligne 001 : 15 552,62 €

D41 - Compte de gestion du receveur municipal budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2014 du budget annexe Lotissement, Constate que les chiffres portés sur le compte de gestion 2014 du budget annexe Lotissement établi par le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2014 du budget annexe Lotissement de la commune de Beaufay.

D42 - Budget annexe Lotissement – Budget primitif 2015

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget primitif pour l'exercice 2015.
Les différents éléments composant ce budget sont résumés dans le tableau ci-après :

En ce qui concerne la section de FONCTIONNEMENTDEPENSES

Chap. 60	18 000,00 €
Chap. 65	81 447,38 €
Chap. 68	6 316,62 €
Chap.71	53 700,00 €
TOTAL	159 464,00 €

RECETTES

Chap. 70	115 000,00 €
Chap. 71	44 464,00 €
TOTAL	159 464,00 €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENTDEPENSES

Chap. 35	44 464,00 €
001. déficit reporté	15 552,62 €
TOTAL	60 016,62 €

RECETTES

Chap. 15	6 316,62
Chap. 35	57 000,00
TOTAL	60 016,62 €

D43 - Vote des taux d'imposition locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2015 pour l'année 2015, correspondant aux taux inscrits sur l'état de notification n°1259, soit :

✓ Pour la taxe d'habitation	25,46 %
✓ Pour la taxe sur le foncier bâti	23,77 %
✓ Pour la taxe sur le foncier non bâti	31,11 %

D44 - Surtaxe communale assainissement : révision au 1^{er} mai 2015

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil municipal a la possibilité, chaque année au 1^{er} mai, de réviser le taux de la surtaxe communale d'assainissement.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas réviser les tarifs de la surtaxe communale d'assainissement et de les maintenir au tarif de :

- en ce qui concerne la prime fixe à **29,00 €**

- en ce qui concerne la redevance sur la consommation d'eau effectivement enregistrée à **1,40 € par m3.**

D45 - Attribution de subvention aux associations

Un grand nombre de demandes de subventions émanant de diverses associations, organismes ou œuvres d'intérêt général tendant à obtenir une subvention de la commune de Beaufay sont enregistrées chaque année. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance d'un état récapitulatif de ces demandes ci-après annexé, décide d'allouer une aide à un certain nombre de solliciteurs comprenant :

- diverses associations locales ou organismes communaux pour un montant global de 4 490 €
- diverses associations cantonales ou intercommunales pour un total de 1 395 €
- divers établissements scolaires et organismes ou centres assurant la formation professionnelle d'adolescents dans la mesure où des élèves ou apprentis résidant ou travaillant dans la commune figurent dans leur effectif, pour un montant global de 750 €

Il y a lieu d'ajouter à ces subventions :

- une subvention exceptionnelle pour un montant de 500 €.

Total des subventions ainsi accordées : 7 135 €

D46 - Programme de voirie 2015

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, que dans le cadre du contrat d'abonnement signé avec la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, il leur avait été demandé d'établir un programme pluriannuel de travaux de voirie sur la commune.

Ce programme de travaux a été établi et étudié en commission Voirie.

Suite à cette commission, Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de réaliser les programmes 1 et 1bis sur l'année 2015, consistant en des travaux sur les VC 104 et 105 et estimés à 43 000 € HT par les services de l'ATESART.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de travaux sur l'année 2015, et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour lancer une procédure de marché adapté afin de retenir une entreprise.

D47 - Travaux de voirie rue du Pavé

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux au niveau du n°49 de la rue du Pavé car la chaussée est affaissée et cela pose des problèmes d'écoulement des eaux de ruissellement.

La société Pigeon TP propose un devis pour ces travaux d'un montant de 5 585,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce devis et cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D48 - Travaux de voirie rue de Pambourg

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de reprofilage de fossé, de réfection de busages, de pose de canalisations et de regards à grille, sur la rue de Pambourg à l'angle de la rue Soriau, afin d'améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement.

La société Pigeon TP propose un devis pour ces travaux d'un montant de 3 942,85 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce devis et cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D49 - Travaux de remise en état du chemin rural des Epinays

Madame le Maire fait part au conseil municipal que le chemin rural des Epinays, desservant plusieurs habitations, est en très mauvais état et devient quasiment impraticable par les véhicules, et ce malgré le fait que les riverains bouchent régulièrement les nombreux trous avec La grave mise à disposition.

Madame Vogel précise qu'il convient de faire procéder très rapidement aux travaux de remise en état de ce chemin.

Pour ce faire, un devis a été demandé à la Sarl Fouquet de la Chapelle Saint Rémy qui propose une remise en état du chemin par rabotage et compactage, sur 1km, pour un montant total de 9 852,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de la Sarl Fouquet d'un montant de 9 852,00 € HT, dont la dépense sera inscrite en section investissement.

D50 - Acquisition de barrières pour nouveaux sentiers de randonnées

Suite à l'aménagement des nouveaux sentiers de randonnées en bordure des voies communales n°4 et 7, Madame Vogel propose au conseil municipal un devis de l'entreprise Cosnet d'un montant HT de 1 877,36 €, correspondant à l'acquisition de sept barrières d'herbage à installer dans ces chemins pour éviter l'accès aux engins à moteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

En réponse à l'intervention de M. Alain Boulay, lors de la précédente réunion du conseil municipal, Madame Vogel confirme que les travaux d'aménagement et de clôtures avaient bien été décidés et retenus par l'ancien conseil municipal par délibération du 13 janvier 2014. Le conseil municipal avait accepté des devis pour un montant total de 17 000 € TTC, et ces dépenses avaient bien été inscrites en section investissement du budget 2014.

D51 - Acquisition d'équipements de sécurité

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir auprès de la société WURTH, différents matériels de sécurité conformes aux normes de sécurité, nécessaires pour les différents services de la commune, à savoir :

- 1 escabeau 4 marches
- 1 escabeau 3 marches
- 1 diable pliant
- 1 échafaudage roulant

Soit un montant total HT de 1 999 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D52 - Installation de sécurité sur chargeur tracteur

Afin de répondre aux normes de sécurité, Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de procéder à l'installation d'un clapet parachute sur le chargeur du tracteur John Deere de la commune.

Un devis de la Sarl Gasche a été reçu d'un montant de 758,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis de la SARL Gasche et cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D53 - Acquisition de matériel informatique

Afin de répondre aux besoins des services administratifs de la commune, Madame le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

Un devis a été reçu de la société CONTY d'un montant HT de 1 382,00 € HT correspondant à la fourniture et l'installation d'un poste informatique de marque ACER équipé d'un micro-ordinateur, un écran plat, un onduleur, un pack office, un antivirus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense d'un montant de 1 382,00 € HT qui sera inscrite en section d'investissement et autorise Madame le Maire à signer un contrat de maintenance d'une durée de 3 ans pour ce nouveau poste informatique, pour un montant de 360 € HT.

D54 - Remplacement de deux poteaux incendie

Suite à la reconnaissance opérationnelle des poteaux et bouches incendie implantés sur la commune de Beaufay, réalisée par les sapeurs-pompiers en juillet 2014, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de procéder au remplacement de deux poteaux incendie et procéder au contrôle hydraulique de quatre autres poteaux.

Un devis d'un montant de 3 579,04 € HT a été reçu de la CFSP Véolia.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D55 - Modification des statuts de la communauté de communes Maine 301 (modification de compétences)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maine 301 du 09 avril 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications de statuts et de compétences de la Communauté de Communes Maine 301, telles qu'énoncées ci-après :

Article 2 – Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences dévolues à cette communauté s'exercent dans les domaines définis ci-après :

III - Compétences facultatives :

III.I.3 – Equipements touristiques d'intérêt communautaire

⇒ Mise en œuvre d'un Office de tourisme ou structure équivalente dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public), et qui aura pour missions :

- mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme du territoire
- coordination et accompagnement dans le cadre d'actions collectives
- développement, qualification et valorisation de l'offre touristique
- promotion et communication en lien avec les structures locales, départementales et régionales

⇒ entretien et balisage des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire les sentiers figurant au Topo-Guide du Perche Sarthois et qui figurent sur le plan annexé aux présents statuts

⇒ valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel en lien avec les itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire

⇒ l'aménagement, la gestion, le développement et la promotion :

- d'une salle à vocation touristique et culturelle, sur la commune de Jauzé, qui hébergera une exposition pérenne sur l'If Millénaire de la commune et les arbres remarquables
- du château de Haut Eclair, sur la commune de Nogent-le-Bernard, pour en faire un lieu d'accueil de qualité pour diverses manifestations touristiques et/ou culturelles, réceptions publiques et/ou privées
- du jardin Potager du Château à Bonnétable
- de la Maison de l'Ecole et de l'Ecrivain à Bonnétable
- du site de la Vieuville à Beaufay
- des anciennes Halles à Bonnétable

Les autres articles restent inchangés.

Adopté à l'unanimité.